



Editorial

Eviter les brassages d'air

Dans le cadre de sa politique énergétique, qui vise à couvrir 20% des besoins de sa population en 2020, la

Municipalité d'Yverdon-les-Bains souhaite investir dans un projet solaire photovoltaïque sur le site de la STRID (*lire en page 6*). Dans son préavis, l'Exécutif de la Cité thermale propose de substituer cette installation aux éoliennes de Cronay, «compte tenu des résistances rencontrées dans la population.»

En lisant ces quelques lignes, je n'ai pas pu m'empêcher d'établir un parallèle avec le projet éolien du restoroute de Bavois. Contrairement à celui de Cronay, qui a bénéficié de l'accord du Canton en mai 2013, il n'avait pas été retenu dans la planification cantonale. Lors de mes conversations avec les différents acteurs concernés par les éoliennes bavoisannes, ces derniers s'avouaient quelque peu surpris du faible poids donné à «l'acceptation locale» dans la procédure d'intégration des sites



LUDOVIC
PILLONEL
JOURNALISTE

destinés à produire de l'énergie à base de vent. Daté de juillet 2013, le document «directives cantonales pour l'installation d'éoliennes d'une hauteur totale supérieure à 30 mètres» place ce critère parmi neuf autres. Les trois principaux, qui font l'objet d'une attribution de points, sont le potentiel énergétique (pondération de 50%), le paysage (25%) et l'impact environnemental (25%).

Le piétinement de projets éoliens, dont la valeur en terme de production d'énergie a été établie, prouve pourtant que, pour éviter tout brassage d'air, la garantie préalable d'un plébiscite populaire est vitale. ■



Centrale solaire sur les toits de la STRID

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains veut soutenir un important projet de centrale photovoltaïque.

La Municipalité de la Cité thermale vient d'adresser une demande de crédit d'investissement de 1,25 million de francs pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le site de la société de gestion des déchets du Nord vaudois (STRID). Dans un premier temps, la Ville avancerait la totalité du montant. Elle recevrait la moitié de celui-ci de la STRID à la fin des travaux, dont le début est programmé en octobre.

Le projet prévoit d'équiper les toits des quatre bâtiments, soit une

surface de 4000 m² comprenant six expositions différentes. A même de produire 600 000 kWh par an, elle couvrira les besoins d'environ 190 ménages ayant une consommation annuelle de 3200 kWh.

Il s'agirait de la plus grosse installation sous la responsabilité du Service des énergies, doté d'une puissance environ sept fois supérieure à la centrale solaire participative. L'apport énergétique en provenance de la STRID permettrait de répondre à 0,5% des besoins électriques d'Yverdon-les-Bains, faisant passer le taux

de production globale à base de solaire photovoltaïque à 2%. Pour information, le ratio de cette source d'énergie renouvelable était de 0,5% l'an passé. Il devrait atteindre 1,3% en 2014 grâce à la mise en service, le 31 décembre dernier, de la centrale privée de Saint-Roch, dont le courant est intégralement racheté par la Ville. Le projet lié à la STRID traduit la volonté des autorités de la Cité thermale de couvrir 20% des besoins en énergie électrique de ses habitants au moyen d'énergies renouvelables. **COM. / RÉD. ■**



La Municipalité d'Yverdon-les-Bains espère la mise en service de la centrale photovoltaïque de la STRID le 31 décembre prochain. Nadine Jacquet

Vent défavorable

Pas prévu au plan des investissements, ce projet de centrale photovoltaïque vise à substituer celui des éoliennes urbaines de Cronay, qui fait l'objet de «résistances» de la population. Après étude, il a également été retenu au détriment d'un projet solaire thermique, toujours sur le site de la STRID, qui a pâti de la comparaison en termes de délai du retour sur investissement (170 ans contre 18 ans). **COM. / RÉD. ■**